

# **Résolutions du Congrès d'État de 2023**

## **Résolutions de félicitations – N<sup>os</sup> 1 à 8**

**PRÉSENTÉES PAR :** Le Conseil d'État de l'Ontario

---

### **1. Avec humble et sincère dévotion envers le chef de notre Église :**

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de l'Ontario et leurs familles donnent un appui sans faille à notre Saint Père le Pape François et l'assurent de leur amour éternel et de leurs prières;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Nous remercions notre Saint Père, le Pape François, pour son humilité, sa compréhension et l'amour et la charité dont il fait preuve envers les personnes marginalisées, esseulées et dans le besoin.

### **2. En reconnaissance du leadership spirituel et du dévouement de notre Aumônier Suprême :**

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de l'Ontario et leurs familles offrent leurs prières pour notre Aumônier Suprême, Mgr. William E. Lori, et l'assurent de leur soutien et de leur plus profonde reconnaissance pour ses années de service et son engagement inconditionnel envers Dieu, l'Église et l'Ordre;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Les Chevaliers de l'Ontario se réjouissent à l'avance de pouvoir bénéficier de ses conseils spirituels et de son service pastoral pendant encore de nombreuses années.

### **3. Par reconnaissance des 50 années de service du cardinal Thomas Collins envers l'Église et la communauté**

**Attendu que :** Le cardinal Thomas Cardinal Collins a présenté sa démission en tant qu'archevêque de Toronto, qui a été acceptée par le pape François le 12 février 2023;

et

**Attendu que :** Le cardinal Thomas Cardinal Collins a été ordonné prêtre le 5 mai 1973, installé comme évêque de St. Paul le 30 juin 1997 et installé comme archevêque d'Edmonton le 7 juin 1999;

et

**Attendu que :** Le cardinal Thomas Collins a été installé comme archevêque de Toronto le 30 janvier 2007;

et

**Attendu que :** Le cardinal Thomas Collins a été élevé au Collège des cardinaux le 18 février 2012;

et

**Attendu que :** Le cardinal Thomas Collins a exercé un leadership exceptionnel auprès des fidèles de l'archidiocèse de Toronto et a été une voix forte sur les questions locales, nationales et internationales auxquelles la communauté catholique est confrontée;

et

**Attendu que :** Le cardinal Thomas Collins a pris l'initiative d'alléger la détresse des chrétiens persécutés en créant le Bureau des réfugiés dans l'archidiocèse;

et

**Attendu que :** Le cardinal Thomas Collins a défendu le caractère sacré de la vie, de la conception à la mort naturelle;

et

**Attendu que :** Le cardinal Collins est un fervent défenseur des Chevaliers de Colomb et il a assisté à nos congrès de l'Ontario et à notre congrès suprême;

et

**Attendu que :** Le 5 mai prochain, le cardinal Thomas Collins fêtera ses 50 ans d'ordination;

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de Colomb, réunis au 123<sup>e</sup> Congrès d'État de l'Ontario, expriment leur profonde appréciation du leadership de Son Éminence le cardinal Thomas Collins et lui souhaitent bonne chance à l'occasion de son départ à la retraite;

**Qu'il soit aussi résolu** qu'une copie de cette résolution soit transmise au cardinal Collins pour lui manifester notre respect et notre reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour l'Église catholique et les Chevaliers de Colomb.

#### **4. Reconnaissance du nouvel archevêque Frank Leo**

**Attendu que :** Mgr. Frank Leo a été nommé archevêque de Toronto le 12 février 2023 et installé comme tel le 25 mars 2023;

et

**Attendu que :** Les Chevaliers de Colomb sont solidaires de notre clergé;

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de Colomb, réunis au 123<sup>e</sup> Congrès d'État de l'Ontario, s'engagent à soutenir l'archevêque Leo et à lui témoigner leur loyauté alors qu'il entame son service dans l'archidiocèse de Toronto.

#### **5. En appui à nos évêques, à nos prêtres et aux membres du clergé qui nous servent dans tous les États et provinces :**

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de l'Ontario et leurs familles offrent leurs prières pour tous les Ex-Aumôniers d'État, notre Aumônier d'État actuel, Son Excellence Mgr Joseph Dabrowski, C.S.M.A, ainsi que tous les prêtres et Aumôniers des Conseils pour leur leadership spirituel, leur travail inlassable et leur dévouement envers la croissance de l'Église et de l'Ordre, et les assurent de leur soutien;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Nous remercions tous nos évêques, prêtres et membres du clergé et que nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir bénéficier de leurs conseils spirituels et de leur service pastoral pendant des années encore.

**6. Avec une humble et respectueuse reconnaissance envers notre Chevalier Suprême, les Officiers Suprêmes et le conseil d'administration du Suprême :**

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de l'Ontario et leurs familles offrent leurs prières et leur soutien et rendent hommage au frère Patrick E. Kelly pour le leadership dévoué, honorable et exceptionnel dont il fait preuve en tant que Chevalier Suprême;

**Qu'il soit donc résolu que :** Nous remercions notre Chevalier Suprême Patrick E. Kelly, les Officiers Suprêmes, ainsi que le conseil d'administration et le personnel du Conseil Suprême pour leur excellent service et leur leadership exemplaire au cours de la dernière Année fraternelle.

**7. En appui à la cause de la canonisation du Bienheureux Michael J. McGivney :**

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de l'Ontario et leurs familles promeuvent et prient pour la cause de la canonisation du fondateur de notre Ordre, le Bienheureux Michael J. McGivney, et qu'ils continuent de solliciter son intercession.

**8. Soutien pour les Forces armées, les vétérans, les premiers intervenants et les travailleurs de la santé :**

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de l'Ontario et leurs familles rendent hommage aux membres de nos Forces armées canadiennes, à nos vétérans, à nos premiers intervenants et aux travailleurs de la santé pour leur service héroïque et dévoué envers nos communautés et notre pays, et que nous prions pour qu'ils retournent dans leur famille en toute sécurité.

Adopter  Rejeter

**Résolution n° 9**      **Reconnaissance des services rendus**  
**Député d'État – Marcel Lemmen**

PRÉSENTÉE PAR :            Le Conseil Notre Dame, n° 8549, Oshawa

---

**Attendu que** : Le frère Marcel Lemmen, membre du Conseil Immaculate Heart, n° 14421, à Stoney Creek et Ex-Député d'État Immédiat, a mené une vie consacrée – avec un dévouement extraordinaire – au soutien et à la défense de la foi et à l'affirmation et à la réaffirmation des principes moraux sur lesquels repose toute liberté;

et

**Attendu que** : Sa longue progression au sein de l'Ordre a conduit le frère Marcel de son lieu de naissance dans le Royaume des Pays-Bas à Mississauga, puis à Stoney Creek et dans toute la province de l'Ontario;

et

**Attendu que** : Depuis qu'il s'est joint aux Chevaliers de Colomb en 1997, le frère Marcel a incarné et maintenu des normes particulièrement élevées au service de l'Église, dans l'exercice de sa profession d'ingénieur et dans les multiples activités au nom du bien-être public sur lesquelles repose véritablement la distinction d'un citoyen distingué;

et

**Attendu que** : Tout au long de ces années bien remplies et fructueuses, où son temps et son énergie ont été sollicités à de maintes reprises, il les a consacrés généreusement à l'avancement des Chevaliers de Colomb dans la province de l'Ontario, par la force inspiratrice de son engagement et la puissance de son exemple;

**Qu'il soit donc résolu que :** Nous, les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis en Congrès d'État annuel, offrons au frère Marcel Lemmen l'expression de notre profonde reconnaissance pour les services inestimables qu'il a rendus à l'Église;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Une copie en relief et laminée de cette résolution soit présentée au frère Marcel au nom des Chevaliers de Colomb de l'Ontario.

Adopter  Rejeter



**Résolution n° 10    Soutien à l'organisme caritatif  
Compassionate Community Care**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil d'État de l'Ontario**

---

**Attendu que :** Par le passé, les congrès annuels des Chevaliers de Colomb de l'Ontario ont adopté à plusieurs reprises des résolutions s'opposant à l'euthanasie et au suicide assisté. L'euthanasie, connue sous le nom d'aide médicale à mourir (AMM), est rapidement en train de se normaliser dans la société. Malheureusement, certains catholiques et membres des Chevaliers de Colomb sont morts par euthanasie, souvent à cause de la dépression, de la solitude, du désespoir et du sentiment que la vie n'a plus de sens, de but ou de valeur;

et

**Attendu que :** Pour lutter contre l'euthanasie et reconnaître la réalité de la solitude et de l'isolement parmi nos propres frères qui vivent avec une maladie, un handicap ou des limitations de santé, le Conseil d'État de l'Ontario a créé le Programme pour aînés afin d'encourager les Conseils à rendre visite à nos frères qui sont malades ou qui sont devenus moins mobiles en raison de l'âge ou d'un handicap;

et

**Attendu que :** L'organisme caritatif Compassionate Community Care propose un programme de formation des visiteurs, un programme de formation à la défense des intérêts et une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour les personnes aux prises avec des questions médicales de fin de vie. Quand quelqu'un rend visite à des frères âgés ou à des membres de la paroisse qu'il ne connaît pas personnellement, il est nécessaire qu'il reçoive une formation afin de protéger à la fois le visiteur et la personne visitée. Compassionate

Community Care propose un programme de formation gratuit et organise régulièrement des séances de formation en ligne;

et

**Attendu que :** Le Conseil d'État de l'Ontario exhorte les Conseils à participer au Programme pour aînés en rendant activement visite à leurs frères malades ou âgés. Nous reconnaissons que la solitude et l'isolement sont les principales raisons pour lesquelles les gens cherchent à mourir par euthanasie. Nous sommes déterminés à bâtir une culture qui soigne, et non qui tue;

**Qu'il soit donc résolu que :** Nous, les membres des Chevaliers de Colomb, réunis dans le cadre du Congrès d'État annuel, encourageons fortement les membres des Conseils à communiquer avec l'organisme caritatif Compassionate Community Care et de s'inscrire à leur programme de formation des visiteurs et éventuellement à leur programme de défense des intérêts;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Bien que personne ne soit tenu de participer au Programme pour aînés, il est reconnu que la normalisation de l'euthanasie s'est répandue dans tout l'Ontario et que l'une des meilleures façons de protéger les nôtres est de rendre visite à nos frères et autres paroissiens dans le besoin, de passer du temps avec eux et de prendre soin d'eux;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Les membres et les Conseils fassent des dons à l'organisme caritatif Compassionate Community Care afin de lui permettre de poursuivre son travail vital.

Adopter  Rejeter



**Résolution n° 11    Nomination de Horace Joseph Gaul au Temple de la renommée du hockey canadien et au Temple de la renommée du sport d'Ottawa**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil n° 1916, Renfrew**

---

**Attendu que :** Horace J. Gaul a pendant trois ans fait partie de l'équipe de hockey Emmett de la ville d'Ottawa qui, coïncidemment, a remporté le championnat de la Ligue de hockey senior de la ville d'Ottawa au cours de ces trois années;

et

**Attendu que :** Horace J. Gaul a été membre de l'équipe Ottawa Silver Seven pendant deux saisons – de 1904 à 1905 et de 1910 à 1911 – et l'équipe a remporté la Coupe Stanley les deux années;

et

**Attendu que :** Horace J. Gaul a été le meilleur marqueur de la Ligue de hockey professionnel internationale en 1906-1907 alors qu'il évoluait au sein du Pittsburgh Professional Hockey Club en Pennsylvanie;

et

**Attendu que :** Au cours de la saison 1909-1910, il a joué pour les Haileybury Miners. Cette saison-là, il marque 20 buts en 12 matchs, ce qui le place au septième rang de l'Association nationale de hockey (ANH);

et

**Attendu que :** Horace J. Gaul était membre de l'équipe de crosse des Capitals d'Ottawa qui a remporté la Coupe Minto en 1906;

et

**Attendu que :** Horace J. Gaul est un ancien combattant qui a servi avec distinction pendant la guerre d’Afrique du Sud (1899-1902), puis pendant la Grande Guerre (1914-1918), où il a subi une grave blessure débilante qui a mis fin à sa carrière militaire et sportive;

et

**Attendu que :** Horace J. Gaul s’est joint au Conseil n° 485 des Chevaliers de Colomb à Ottawa le 23 avril 1918 et a servi comme secrétaire pour le programme de huttes militaires canadiennes des Chevaliers de Colomb à l’étranger.

**Qu’il soit donc résolu que :** Les délégués au Congrès d’État de l’Ontario affirment leur engagement à faire introniser le frère Horace J. Gaul au Temple de la renommée du hockey canadien à Toronto. Une demande à cet effet sera envoyée au président du conseil d’administration du Temple de la renommée du hockey à Toronto au plus tard en octobre 2023 pour examen.

**Qu’il soit aussi résolu que :** Le Conseil d’État de l’Ontario fera un effort similaire pour que le frère Horace J. Gaul soit intronisé au Temple de la renommée du sport d’Ottawa. Une demande à cet effet sera envoyée à l’administration de la ville d’Ottawa au plus tard en octobre 2023 pour examen.

**Qu’il soit également résolu que :** Le Conseil d’État de l’Ontario fournisse une mise à jour sur ces nominations aux délégués votants dans le cadre du Congrès d’État annuel de 2024.

Adopter  Rejeter

**Résolution n° 12    Jeux de hasard – Préoccupations  
entourant les paris sportifs et la publicité  
connexe**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil St. Andrew's, n° 10416**

---

**Historique :** Ces dernières années, en raison de la pandémie, les casinos ont vu leurs revenus diminuer. Ils ont élaboré un plan pour augmenter leurs bénéfices en proposant des jeux de hasard en ligne. Ils font appel à des célébrités comme Wayne Gretzky et Connor McDavid pour rendre les paris sportifs en ligne attrayants. Ils ont également acheté du temps publicitaire à un rythme qui envoie des messages subliminaux afin d'encourager les paris.

**Attendu que :** Les jeux de hasard peuvent créer une dépendance;

et

**Attendu que :** Il y a une avalanche de publicités à la télévision qui utilisent des célébrités pour rendre les jeux de hasard attrayants;

et

**Attendu que :** Les bénéfices vont directement aux casinos, contrairement à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) où les bénéfices vont à la province;

et

**Attendu que :** Les chances de gagner aux jeux de hasard ne sont pas très élevées : 96 % des gens perdent, 2 % rentrent dans leurs frais, 1 % gagne un petit montant et 1 % gagne plus;

et

**Attendu que :** Le jeu peut conduire à la faillite, à la dépression et même au suicide;

et

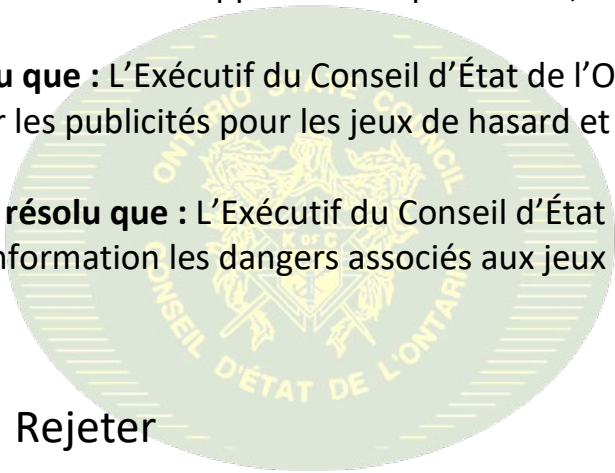
**Attendu que :** Les publicités pour les cigarettes ont été retirées de la télévision et d'autres médias;

**Qu'il soit donc résolu que :** L'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario demande aux gouvernements provincial et fédéral de réglementer les publicités pour les jeux de hasard et leur contenu ou de les supprimer complètement;

**Qu'il soit aussi résolu que :** L'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario demande au CRTC de réglementer les publicités pour les jeux de hasard et leur contenu;

**Qu'il soit également résolu que :** L'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario publie dans son bulletin d'information les dangers associés aux jeux de hasard.

Adopter  Rejeter



**Résolution n° 13**    **Le transfert d'un membre dans tout Conseil sera considéré comme un crédit complet vers l'établissement du quota de membres du Conseil**

PRÉSENTÉE PAR :            Le Conseil Blessed Frédéric Ozanam, n° 17065

---

**Attendu que** : Tous les Conseils sont tenus d'obtenir un quota annuel afin d'augmenter leurs effectifs chaque année;

et

**Attendu que** : Tous les Conseils sont tenus d'organiser au moins deux réunions des membres chaque année pour soutenir cette croissance des effectifs;

et

**Attendu que** : À mesure que le nombre de membres d'un Conseil augmente grâce à la croissance, le quota est augmenté, ce qui rend plus difficile de maintenir ce quota;

et

**Attendu que** : Lors de la création d'un Conseil, de nombreux membres sont déjà des Chevaliers qui sont transférés des Conseils voisins et le nouveau Conseil obtient tout le crédit pour tous les membres fondateurs, les nouveaux membres et les membres transférés;

et

**Attendu que** : Les Conseils subissent des pressions pour maintenir leur croissance et sont encouragés à innover dans leurs processus pour attirer des hommes dans l'Ordre;

et

**Attendu que :** De très nombreux Conseils ont été privés du Prix du Conseil Étoile au fil des ans pour ne pas avoir inclus les membres transférés, même si la liste de membres du Conseil montre une augmentation des effectifs qui est égale ou supérieure au quota;

et

**Attendu que :** Les Conseils qui font preuve d'innovation dans leurs processus d'adhésion et qui créent un environnement propice à l'épanouissement et à la promotion de la camaraderie, par leurs actions, ces Conseils sont enclins à encourager les Chevaliers d'autres Conseils à se transférer à leur Conseil; cependant, au lieu d'être récompensés, ces mêmes Conseils sont pénalisés en voyant leurs quotas être augmentés;

**Qu'il soit donc résolu que :** Tous les Conseils devraient être encouragés et récompensés lorsqu'ils augmentent leurs effectifs;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Tous les Conseils qui ont créé un environnement attachant et positif qui a incité les membres d'autres Conseils à se transférer à leur Conseil, ainsi que pour d'autres raisons, devraient être autorisés à utiliser les membres transférés pour satisfaire leur quota d'adhésion;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Le transfert d'un membre soit considéré comme un crédit complet de 1 pour 1 pour le quota d'adhésion au Conseil;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Ce crédit de 1 pour 1 entre dans le calcul de la qualification au Prix du Conseil Étoile;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Cet incitatif soit mis en œuvre à l'échelle de l'Ordre;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Cette politique soit rétroactive jusqu'à l'Année fraternelle 2022-2023;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Si la présente résolution est adoptée, les changements proposés soient mis en place dès que possible

Adopter  Rejeter

**Résolution n° 14**    **Promotion du mois de mai comme mois du « Respect pour la vie » et utilisation visible du drapeau pro-vie pour identifier le mois**

**PRÉSENTÉE PAR :**        **Le Conseil Fr. Ernie Deslippe, n° 1467**

---

**Attendu que :** Les États-Unis observent un mois du « Respect pour la vie » en octobre;

et

**Attendu que :** Le Canada n'a pas de mois pro-vie;

et

**Attendu que :** Notre Marche nationale pour la vie a lieu au mois de mai, qui est également dédié à Marie, la Mère de notre Seigneur Jésus-Christ;

et

**Attendu que :** Il a été démontré que les drapeaux constituent un outil efficace pour promouvoir diverses causes;

et

**Attendu que :** Un drapeau pro-vie, disponible sur le site [prolifeflag.com](http://prolifeflag.com), fait l'objet d'une promotion aux États-Unis et dans le monde entier;

et

**Attendu que :** La culture de la vie et les préoccupations pro-vie constituent un aspect important des programmes des Chevaliers de Colomb;

et

**Attendu que :** De nombreuses résolutions sont présentées chaque année à l'occasion de notre assemblée générale annuelle concernant le droit à la vie et notre lutte contre l'avortement et l'aide médicale à mourir (AMM).

**Qu'il soit donc résolu que :** Durant le mois de mai, le Conseil d'État de l'Ontario et ses membres prient notre Mère Marie, lui demandant d'intercéder en faveur des enfants à naître et d'empêcher que leur vie ne soit interrompue par un avortement;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Le Conseil d'État de l'Ontario promeuve le mois de mai comme un mois où tous ses Conseils et Cercles d'Écuyers membres cherchent des endroits où faire flotter le drapeau pro-vie comme un symbole pour tous les partisans pro-vie et comme un cri de ralliement pour promouvoir des actions visant à mettre fin à l'horreur de l'avortement;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Le Conseil d'État de l'Ontario, grâce à des contacts avec divers organismes, notamment la Conférence des Évêques catholiques du Canada (CECC) et l'organisme Vie Canada, promeuve le mois de mai comme « Mois du respect pour la vie ».

Adopter  Rejeter



**Résolution n° 15    S'opposer au recours à l'avortement pour les personnes handicapées ou si l'on découvre qu'un enfant est handicapé**

PRÉSENTÉE PAR :            Le Conseil n° 7008

---

**Attendu que :** S'opposer à l'utilisation ou à l'excuse du pouvoir de pratiquer un avortement sur la base des faits concernant une incapacité ou un handicap, car cela va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés, à savoir de vivre, d'être libre et de jouir de tous ses droits, y compris ceux des personnes ayant un handicap ou une incapacité;

**Qu'il soit donc résolu que :** Le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario continue de fournir une aide financière – et encourage les Conseils de la province à en faire de même – pour l'achat d'appareils d'échographie pour les médecins qui sont pro-vie.

Adopter     Rejeter

## **Résolution n° 16    Soutien aux banques alimentaires**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil n° 7008**

---

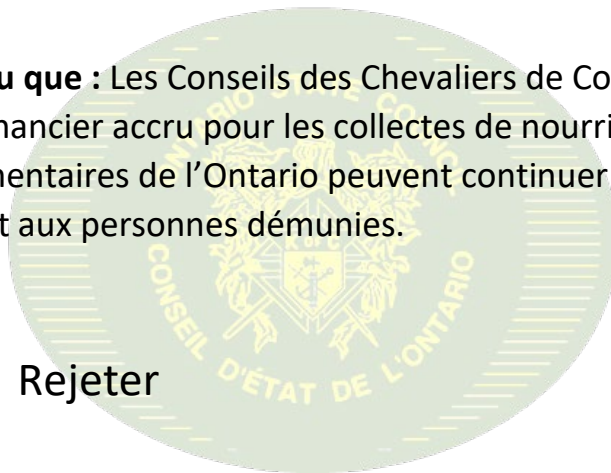
**Attendu que :** Les dons aux banques alimentaires locales ont diminué en raison de l'incapacité des Conseils à recueillir des fonds;

et

**Attendu que :** Les sans-abri et les personnes démunies sont défavorisés par le manque de nourriture dans les banques alimentaires locales;

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Conseils des Chevaliers de Colomb continuent d'offrir un soutien financier accru pour les collectes de nourriture afin de s'assurer que les banques alimentaires de l'Ontario peuvent continuer à offrir des repas sains aux sans-abri et aux personnes démunies.

Adopter    Rejeter



**Résolution n° 17    Établir une politique de lutte contre la traite des personnes**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil Round Lake, n° 12218**

---

**Attendu que :** L'Ordre prend des mesures pour promouvoir la protection des enfants à naître;

et

**Attendu que :** L'Ordre prend des mesures pour soutenir et protéger les personnes démunies;

et

**Attendu que :** L'Ordre prend des mesures pour prévenir l'exploitation des populations vulnérables;

**Qu'il soit donc résolu que :** L'Ordre élabore les politiques et programmes subséquents nécessaires pour lutter contre les dérives occasionnées par la traite des personnes.

Adopter    Rejeter

**Résolution n° 18**    **Établir des mesures pour éliminer le conditionnement des populations vulnérables dans les programmes scolaires provinciaux**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil Round Lake, n° 12218**

---

**Attendu que :** Conformément aux enseignements de Jésus-Christ qui a maudit ceux qui corrompent les enfants (Matthieu 18:6);

et

**Attendu que :** L'Ordre prend des mesures pour promouvoir la protection des populations vulnérables;

et

**Attendu que :** Le Député d'État a donné des directives aux Conseils pour qu'ils prennent des mesures pour protéger les populations vulnérables;

et

**Attendu que :** Le programme provincial d'enseignement primaire permet un conditionnement qui va à l'encontre des enseignements du Christ;

**Qu'il soit donc résolu que :** Le Conseil d'État de l'Ontario prenne des initiatives pour supprimer le conditionnement du programme provincial d'enseignement primaire.

Adopter     Rejeter

**Résolution n° 19    Soutenir les droits parentaux en matière d'éducation à la sexualité dans les écoles catholiques francophones et anglophones en Ontario**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil de Toronto, n° 1388**

---

**Attendu que :** Le Catéchisme de l'Église catholique (2221-2229) enseigne que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, qu'ils ont le droit de choisir une éducation qui correspond à leurs convictions et que les pouvoirs publics ont le devoir de protéger ce droit;

et

**Attendu que :** En 2012, l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario, de concert avec les éducateurs et les commissaires d'écoles catholiques, a publié la ressource intitulée : « Respecter la différence »;

et

**Attendu que :** En février 2015, l'archevêque d'Ottawa, exprimant les préoccupations de nombreux catholiques, a déclaré que le nouveau programme d'éducation sexuelle de l'Ontario, tel que proposé à l'époque, menaçait « le droit fondamental des parents de façonner chez leurs enfants la dimension morale du comportement sexuel »;

et

**Attendu que :** En avril 2016, l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario a publié des lignes directrices pour l'éducation sexuelle dans les écoles catholiques, affirmant les droits des parents et l'importance de la fidélité aux enseignements de l'Église;

et

**Attendu que :** En juillet 2018, l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario a réaffirmé le rôle des parents comme étant les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, et a prié que nos élus écoutent attentivement toutes les voix exprimées avant d'élaborer un nouveau curriculum;

et

**Attendu que :** Les Chevaliers de Colomb sont une organisation fraternelle catholique qui soutient les enseignements de l'Église catholique et les droits des parents catholiques;

**Qu'il soit donc résolu que :** Les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis au Congrès d'État annuel, appuient la position adoptée par l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis au Congrès d'État annuel, affirment le droit des parents d'avoir pleinement accès au contenu du curriculum; de recevoir un avis quand leur enfant est inscrit à des cours qui ont des composantes d'éducation sexuelle; de recevoir, en temps opportun ou sur demande, un avis des plans de leçon précis qui ont des composantes d'éducation sexuelle; et de pouvoir retirer leur enfant des cours ou des activités scolaires portant sur de tels sujets si leur conscience le leur dicte;

**Qu'il soit aussi résolu que :** Des ressources soient mises à la disposition des parents par l'intermédiaire des Chevaliers de Colomb de l'Ontario au plus tard le 30 juin 2023.

Adopter  Rejeter

**Résolution n° 20    Soutien du Conseil d'État de l'Ontario  
et du Conseil suprême contre  
l'euthanasie**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil n° 1627, Penetanguishene**

---

**Attendu que :** Depuis que le projet de loi sur l'aide médicale à mourir (AMM) a été adopté au Canada, des milliers de personnes ont bénéficié d'une aide à mourir; en 2021, 10 064 cas d'AMM représentaient 3,3 % de tous les décès au Canada;

et

**Attendu que :** Le gouvernement du Canada présente un projet de loi qui permettra aux jeunes et aux personnes ayant une déficience mentale la possibilité de choisir l'euthanasie;

et

**Attendu que :** Le gouvernement a mis cette conversation en suspens;

et

**Attendu que :** Les Chevaliers de Colomb croient que toute vie est sacrée et précieuse, de la conception à la mort naturelle;

**Qu'il soit donc résolu que :** Les Chevaliers de Colomb, étant une organisation fraternelle catholique, soit unie et fasse pression contre l'adoption de ce projet de loi.

Adopter    Rejeter

## **Résolution n° 21    Condamnation de la franc-maçonnerie**

**PRÉSENTÉE PAR :**            **Le Conseil Saint Patrick Basilica, n° 485**  
   **Le Conseil St. Clement's, n° 17785**

---

La franc-maçonnerie est une superstition, une idée fausse non seulement grossière et universelle, mais si profondément malveillante qu'elle détourne une immense partie des énergies de l'humanité et le fait d'une façon telle que si nous ne nous libérons pas de son influence, c'est la civilisation occidentale elle-même qui sera menacée.

Malheureusement, de nombreux francs-maçons continuent d'être les pions et les boucs émissaires de leurs dirigeants trompeurs. C'est pourquoi la franc-maçonnerie doit être comprise pour ce qu'elle est réellement – non pas sur la base d'un théorème élaboré – mais sur la simple exposition des faits suivants :

**Attendu que :** Les papes ont émis plus de condamnations et d'avertissements sur les complots des francs-maçons contre l'Église que sur n'importe quel autre sujet dans l'histoire de l'Église. Ces condamnations sont également si sévères et si générales dans leur teneur qu'elles sont tout à fait uniques dans l'histoire des lois de l'Église. Les condamnations les plus importantes sont les suivantes :

- 1738 : [Clément XII, \*In eminenti apostolatus specula\*](#)<sup>1</sup>.
- 1751 : [Benoît XIV, \*Providas romanorum\*](#).
- 1766 : Clément XIII, *Christianae reipublicae salus*.
- 1821 : [Pie VII, \*Ecclesiam a Jesu Christo\*](#).
- 1825 : [Léon XII, \*Quo graviora\*](#).
- 1829 : [Pie VIII, \*Traditi humilitati\*](#).
- 1830 : Pie VIII, *Litteris altero abhinc*.
- 1832 : [Grégoire XVI, \*Mirari vos\*](#).
- 1846 : [Pie IX, \*Qui pluribus\*](#).



- 1849 : Pie IX, [Quibus quantisque malis.](#)
- 1864 : Pie IX, [Quanta cura.](#)
- 1865 : Pie IX, [Multipliques inter.](#)
- 1869 : Pie IX, [Apostolicae Sedis moderationi.](#)
- 1873 : Pie IX, [Etsi multa.](#)
- 1882 : [Léon XIII](#), [Etsi Nos.](#)
- 1884 : Léon XIII, [Humanum genus.](#)
- 1887 : Léon XIII, [Officio sanctissimo.](#)
- 1890 : Léon XIII, [Dall'alto dell'Apostolico Seggio.](#)
- 1892 : Léon XIII, [Custodi di quella fede.](#)
- 1892 : Léon XIII, Lettre à l'Italie.
- 1892 : Léon XIII, [Inimica vis.](#)
- 1894 : Léon XIII, [Praeclara gratulationis publicae.](#)
- 1902 : Léon XIII, [Annum ingressi.](#)
- 1907 : Pie X, Lettre à la France.
- 1917 : Benoît XV, Code de droit canonique.

et

**Attendu que** : Le 26 novembre 1983, le pape Benoît XVI, alors qu'il était préfet, a déclaré : « ***Le jugement négatif de l'Église sur la franc-maçonnerie demeure inchangé parce que ses principes ont toujours été considérés comme incompatibles avec la doctrine de l'Église; c'est pourquoi il reste interdit par l'Église de s'y inscrire. Les catholiques qui font partie de la franc-maçonnerie sont en état de péché grave et ne peuvent s'approcher de la Sainte Communion*** ».

et

**Attendu que** : En ce qui concerne la démocratie dans la civilisation occidentale, les francs-maçons ont l'habitude de soutenir ou de mener des actions politiques violentes dans le but d'établir un gouvernement mondial unique. Ces actes violents incluent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- 1789 : Première révolution française
- 1820 : Publication de *l'instruction permanente anticatholique de l'Alta Vendita*
- 1825 : Première révolution en Russie
- 1830 : Deuxième révolution française
- 1848 : Révolution européenne
- 15 novembre 1848 : Assassinat du ministre de la justice du pape, le comte Pellegrino Rossi
- 1864 : Révolution mondiale par l'entremise de la lère Internationale
- 1871 : Troisième révolution française (Commune de Paris)
- 1872 : Deuxième révolution en Russie
- 1875 : Assassinat du président Garcia Moreno de l'Équateur
- 1908 : Assassinat du roi du Portugal Dom Carlos et de son fils Dom Felipe.
- 1910 : Révolution au Portugal
- 1909 : Émeutes de Barcelone dirigées par des francs-maçons
- 1913-1915 : Guerre civile mexicaine
- 1914 : L'assassinat de l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand déclenche la Grande Guerre (1914-1918). L'assassin, Gavrilo Princip, était membre de la société maçonnique de la Main noire
- 1915 : Création du Ku Klux Klan, d'inspiration maçonnique, dont le chef fondateur était l'ancien prédicateur méthodiste et franc-maçon, William Joseph Simmons.
- Le 4 novembre 1925, le complot Zaniboni visant à assassiner le premier ministre italien est financé par les francs-maçons.
- 1913-1915 : Guerre civile mexicaine opposant Carranza et les francs-maçons au président catholique Victoriano Huerta.
- 1926-1929 : Guerre civile des Cristeros au Mexique. Les francs-maçons ont soutenu la persécution de la Hiérarchie par le gouvernement socialiste mexicain.

et

**Attendu que** : En ce qui concerne l'éducation dans les écoles de l'Ontario, la franc-maçonnerie s'oppose à l'instruction en langue française et s'oppose aux écoles séparées en faveur de l'instruction publique, qui est passée des traditions occidentales à l'endoctrinement.

**« Nous savons que de nombreux périodiques publiés, sinon avec l'autorité des instances maçonniques, du moins avec leur soutien, ont mené une campagne acharnée contre l'école paroissiale. Les preuves abondent. Je ne crois pas que le membre moyen de l'Ordre maçonnique souscrive à cette propagande brutale contre le concitoyen catholique qui craint Dieu. Néanmoins, la propagande se poursuit<sup>i</sup> »** [traduction]. Chevalier Suprême Flaherty, revue *Columbia*, janvier 1923.

et

**Attendu que** : En ce qui concerne la politique, en novembre 1916, le journal maçonnique *Sentinel* citait « **...l'agressivité des Chevaliers de Colomb à placer leurs membres et d'autres catholiques dans des fonctions publiques. [Les francs-maçons s'engagent donc à agir et à prendre position [partout] où cela est possible afin d'empêcher que les catholiques ne deviennent un pouvoir<sup>ii</sup> »** [traduction].

et

**Attendu que** : L'un des outils utilisés par le pape Léon XIII contre la franc-maçonnerie était la prière. En 1886, il a institué une prière à saint Michel Archange, qui devait être récitée à la fin de chaque messe basse. Cette prière a été composée à la suite d'un incident au cours duquel le pape s'est effondré sur le sol, sans pouls durant plusieurs instants. Après avoir repris connaissance, il a fait part de la vision qu'il avait eue concernant l'avenir : « **Il a vu les âges à venir, les pouvoirs de séduction et les divagations des démons contre l'Église dans tous les pays. Mais saint Michel est apparu au moment de la plus grande détresse et a rejeté Satan et ses acolytes dans l'abîme de l'enfer<sup>iii</sup> »** [traduction].

et

**Attendu que :** L'intention de cette résolution n'est pas de dénigrer les nombreux membres bons et honnêtes des degrés maçonniques inférieurs qui ne sont pas conscients de la véritable fonction de la franc-maçonnerie, il existe néanmoins suffisamment de preuves et de témoignages de l'incompatibilité de la franc-maçonnerie avec le catholicisme et la civilisation occidentale.

**Qu'il soit donc résolu que :** Nous, membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis au Congrès du Conseil d'État, réaffirmons qu'on ne peut être à la fois membre de la foi catholique et membre de la Franc-maçonnerie et demandons à tous les membres de la foi catholique de s'abstenir de participer ou d'adhérer à des organisations dont les enseignements, les serments ou les connaissances mythiques sont contraires à la Bible et à l'expression publique de notre foi en l'Évangile de Jésus-Christ, qui doit être au-dessus de tout reproche. Les sociétés de franc-maçonnerie sont les suivantes :

• Rite d'York	• Ordre des Maîtres Maçons de la Marque
• Le Sanctuaire	• Grands cèdres du Liban
• Sainte Arche Royale	• La Grotte
• Maçonnerie cryptique	• Ordre de l'Amarante
• Templiers	• Ordre de l'Étoile de l'Est
• Croix Rouge de Constantin	• Franc-maçonnerie mixte
• Rite écossais	• DeMolay
• Chevalier Kadosh	• A.J.E.F.
• Societas Rosicruciana	• Les Filles de Job
• Cœurs-Unis	• Ordre international des Rainbow Girls
• Grand Collège des Rites	• Odd Fellows
• Rite suédois	• Chevaliers de Pythias
• Ordre de Saint Thomas d'Acon	• Grand Orient de France
• Ordre royal d'Écosse	• B'nai Brith
• Ordre des Chevaliers maçons	• Ordre loyal d'Orange
• Loges de recherche	• Ordre royal des bouffons
• Loges de Saint-Jean	• Ordre des Maîtres royaux et choisis
• Femmes et franc-maçonnerie	• Corks

**Qu'il soit donc résolu que :** Nous, les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis au Congrès du Conseil d'État et rassemblés ici, faisons la promotion de la prière à saint Michel Archange.

---

<sup>i</sup> Flaherty, James A., « The New Year Call to Duty », revue *Columbia*, New Haven Connecticut, Vol. 11, n° 6, janvier 1923, p. 2

<sup>ii</sup> Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil 1388 à Toronto (Ontario), daté du 8 décembre 1916, p. 43.

<sup>iii</sup> Marshall, Taylor R., *Infiltration*. Crisis Publications, Manchester, New Hampshire, 2019, p. 36.

Adopter  Rejeter

